



Charte de la Résidence des écritures en animation BAW.

Par cette charte, les résident.es :

- s'engagent à être présent.es lors des 4 modules à Bordeaux, ou pour les projets en groupe d'avoir toujours 1 représentant présent
- respectent le cadre de la résidence à savoir les différents lieux d'accueil et les horaires
- s'engagent à participer aux différents évènements culturels et locaux en parallèle
- autorisent être pris.es en photo pour la communication de la résidence
- s'engagent à mentionner au générique des oeuvres : *"Un projet accompagné par la Résidence BAW, avec le soutien de Fun Per Second, Sun Creature, Cobo et Bordeaux Metropole."*
- attestent de l'exactitude de l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature
- n'utilisent en aucun l'I.A. dans son dossier de projet
- n'aient pas encore de producteur

Par cette charte, l'association FPS pour la résidence BAW :

- s'engage à ne pas divulguer les projets dans les publications publiques
- payer les frais de transport et de bouche des résident.es pendant les 4 modules sur Bordeaux.
- laisse la propriété du travail entière à chaque résident.es
- verse une bourse de 1000 € à chaque projet pour la poursuite du développement à l'issue de la sortie de la Résidence en mars 2025.

à Bordeaux, le 01 juin 2024

Signatures des deux parties
précédées par la mention "lu et approuvée"

lu et approuvé

Président FPS